

RÉSUMÉ DES SÉANCES

tenues le lundi 17 septembre 2018

**Séance plénière
1^{re} séance**

Au titre du point 1 de l'ordre du jour provisoire, « Élection du président et des vice-présidents de la Conférence générale, et du président de la Commission plénière ; nomination du Bureau », son Excellence, M^{me} Marta Žiaková, Présidente, Autorité de réglementation nucléaire de la République slovaque, a été élu par acclamation Présidente de la soixante-deuxième session ordinaire de la Conférence générale.

Sur proposition de la Présidente, la Conférence générale a élu les délégués de l'Australie, de la Bolivie, du Canada, de l'Italie, du Nigeria, des Philippines, de la République islamique d'Iran et de la Roumanie aux fonctions de vice-présidents. Toujours sur proposition de la Présidente, la Conférence générale a élu M. Alberto Glender Rivas, Ministre, mission permanente du Mexique auprès de l'AIEA, Président de la Commission plénière, et les délégués des États Membres ci-après comme autres membres du Bureau : Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Grèce, Kenya et Luxembourg.

Le point 2 de l'ordre du jour provisoire, « Demandes d'admission à l'Agence », n'a pas été examiné, car il n'y a pas de nouvelles demandes.

Au titre du point 3 de l'ordre du jour provisoire, un message du Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, a été transmis à la Conférence générale par M. Yuri Fedotov, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne.

Au titre du point 4 de l'ordre du jour provisoire, une déclaration du Directeur général de l'AIEA, M. Yukiya Amano, a été diffusée à la Conférence générale.

Au titre du point 6 de l'ordre du jour provisoire, « Contributions au Fonds de coopération technique pour 2019 », la Présidente a fait une déclaration sur les promesses et le paiement rapides des contributions au Fonds de coopération technique pour 2019, qui aident considérablement le Secrétariat à planifier le programme de coopération technique de l'Agence.

La Conférence générale a entamé l'examen du point 7 de l'ordre du jour provisoire « Discussion générale et Rapport annuel pour 2017 », et des déclarations ont été faites par les délégués des États suivants : Serbie, République islamique d'Iran, Kirghizistan, États-Unis d'Amérique, Saint-Siège, Kazakhstan, Chine, Fédération de Russie, Autriche (au nom de l'Union européenne), Égypte, Japon, Arabie saoudite, Namibie et Iraq.

**Bureau
1^{re} séance**

Le Bureau a recommandé à la Conférence générale que :

- l'ordre du jour de la présente session de la Conférence générale soit constitué de tous les points figurant dans l'ordre du jour provisoire contenu dans le document GC(62)/1 à l'exception du point 2, du point supplémentaire contenu dans le document GC(62)/1/Add.1 et du point supplémentaire contenu dans le document GC(62)/1/Add.3 ;
- la répartition des points énumérés dans les documents GC(62)/1 et Add.1 aux fins de premier examen soit examinée comme indiqué dans ces documents et que le point supplémentaire contenu dans le document GC(62)/1/Add.3 soit d'abord examiné en Commission plénière ;
- l'ordre des points soit comme établi dans les documents GC(62)/1 et Add.1 et que le point supplémentaire contenu dans le document GC(62)/1/Add.3 suive le point supplémentaire contenu dans le document GC(62)/1/Add.1 ;
- le vendredi 21 septembre 2018 soit la date de clôture de la session ; et
- la prochaine session ordinaire de la Conférence générale commence le lundi 16 septembre 2019.

**Séance plénière
2^e séance**

La Conférence générale a adopté les recommandations du Bureau. La Conférence générale a repris l'examen du point 6 de l'ordre du jour, « Discussion générale et Rapport annuel pour 2017 ». Des déclarations ont été faites par les États suivants : France, Nigeria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Niger, Népal, Jordanie, Ukraine, Ghana, Lesotho, Ouzbékistan, Burkina Faso, Ouganda, Bulgarie, Afrique du Sud, Pérou, Bangladesh, Soudan, Cuba, Lettonie et République de Corée.

**Commission
plénière
1^{re} séance**

La Commission a élu M. Engin Türesin, mission permanente de la Turquie auprès de l'AIEA, aux fonctions de vice-président.

La Commission a décidé d'examiner dans la mesure du possible les points qui lui sont soumis dans l'ordre dans lequel ils figurent dans le document GC(62)/COM.5/1.

La Commission a en outre décidé de poursuivre la pratique, utilisée avec succès ces dernières années, consistant à regrouper, dans la mesure du possible, les projets de résolutions qu'elle renvoie en plénière.



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique
L'atome pour la paix et le développement

62^E CONFÉRENCE GÉNÉRALE

La Commission a décidé de recommander à la Conférence générale, pour adoption :

- au titre du point 8 de l'ordre du jour, « États financiers de l'Agence pour 2017 », le projet de résolution figurant à la page i du document GC(62)/5 ;
- au titre du point 9 de l'ordre du jour, « Mise à jour du budget de l'Agence pour 2019 », un projet de résolution intitulé « A. Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2019 », un projet de résolution intitulé « B. Allocation de ressources au Fonds de coopération technique pour 2019 » et un projet de résolution intitulé « C. Le Fonds de roulement en 2019 », figurant dans le document GC(62)/2 ;
- au titre du point 10 de l'ordre du jour, « Amendement de l'article XIV.A du Statut », le projet de décision figurant dans le document GC(62)/COM.5/L.11 ;
- au titre du point 11 de l'ordre du jour, « Barème des quotes-parts pour les contributions des États Membres au budget ordinaire en 2019 », le projet de résolution figurant dans le document GC(62)/9.
- au titre du point 12 de l'ordre du jour, « Mesures pour renforcer la coopération internationale dans les domaines de la sûreté nucléaire et radiologique et de la sûreté du transport et des déchets », le projet de résolution figurant dans le document GC(62)/COM.5/L.1 ;
- au titre du point 14 de l'ordre du jour, « Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence », le projet de résolution figurant dans les documents GC(62)/COM.5/L.9 et Corr. 1 ; et
- au titre du point 15 de l'ordre du jour « Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires », les projets de résolution contenus dans les documents GC(62)/COM.5/L.4, GC(62)/COM.5/L.5, GC(62)/COM.5/L.6, GC(62)/COM.5/L.7, GC(62)/COM.5/L.8 et GC(62)/COM.5/L.10.

La Commission a entamé l'examen du point 16 de l'ordre du jour, « Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficience des garanties de l'Agence ».